



Communiqué

Le 06 janvier 2021

Reprise des cours en présentiel en Martinique

Faisant suite aux nouvelles mesures prises par la Préfecture de la Martinique, le Président de l'université des Antilles décide ce qui suit.

Les cours reprennent en présentiel. Néanmoins, en application du principe de précaution, la règle des 50% de capacité des espaces d'enseignement devra être appliquée.

Il appartient aux doyens et aux directeurs des composantes de s'assurer que les conditions d'accueil en termes d'hygiène et de sécurité sont remplies afin d'organiser le retour des étudiants et de l'ensemble du personnel sur site.

Nous vous rappelons que toute présence sur les campus se fera dans le strict respect des distances physiques, des gestes barrières et de l'obligation du port du masque.

Pr. Eustase Janky



Président de l'université des Antilles